

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 331

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

I. – À la première phrase de l’alinéa 24, substituer au mot :

« entité »

le mot :

« autorité ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.